



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Formation plénière

Séance du vendredi 4 octobre 2024

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le vendredi 4 octobre 2024 à 14h05, sous la Présidence de Madame Carine MICHEL-COLENT Vice-Présidente de la CFVU

Collège A (6) : M. Cédric DEMONCEAUX ; M. Julien DUBOIS ; M. Jean-Marie HEYDEL (donne procuration à Mme Carine MICHEL-COLENT) ; Mme Sylvie LAIGNEAU-FONTAINE (donne procuration à Mme Aurore GRANERO) ; Mme Corinne LELOUP-AMIOT (donne procuration à M. Philippe VIGNERON) ; Mme Carine MICHEL-COLENT

Collège B (7) : M. Éric BOURILLOT ; Mme Florence BOUYER (donne procuration à M. Olivier COUTURE) ; M. Olivier COUTURE ; Mme Aurore GRANERO ; M. Philippe JUEN (donne procuration à Mme Elizabeth THOMAS) ; M. Will NOONAN (donne procuration à M. Éric BOURILLOT) ; Mme Elizabeth THOMAS (donne procuration à partir de 15h30 à Mme Véronique LAHAIE)

Collège Personnel BIATSS (2) : Mme Véronique LAHAIE ; M. Philippe VIGNERON

Collège des usagers (6) : Mme Lucile CHUPIN (donne procuration à M. Thomas MORAUX) ; M. Robinson DAOUST ; M. Lancelot KRYPIEC ; Mme Irma LOKOSSOU (donne procuration à M. Robinson DAOUST) ; M. Thomas MORAUX ; Mme Léonie LACHAUME

Personnalités extérieures (2) : Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN (donne procuration à M. Julien DUBOIS) ; Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Invités à titre consultatif : Mme Fanny VAILLAUX ; M. Jérôme M'RABET

Invités à titre permanent : M. Éric HUSSON (excusé)

Excusés : M. Éric HUSSON

Début séance : 14h05

1. Informations du Président

Mme Carine MICHEL-COLENT, Vice-Présidente de la CFVU, préside la séance en remplacement du Président, qui présente ses excuses pour son absence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2024

Vote CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 23 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 23 Contre : 0 Pour : 23
----------------------	--	--

3. Répartition de l'enveloppe des moyens dédiés à la formation pour l'année 2025

M. Fabrice Herve présente les orientations budgétaires de l'uB pour 2025. La subvention pour charge de service public reste constante par rapport aux années précédentes. La construction du budget initial pour la partie État a été réalisée via les Dialogues d'Objectifs et de Moyens (DOM) et finalisée fin juin - courant juillet.

Lors des DOM, des demandes à hauteur de 11,6 M€ ont été formulées par l'ensemble des laboratoires, composantes et services. Cette année, l'uB a réalisé un effort de 1,3 M€, avec une augmentation des dotations pour le Pôle Patrimoine et la Direction du numérique, axée sur l'entretien du patrimoine et le numérique.

La situation budgétaire s'inscrit dans un mouvement national :

Le budget rectificatif n°1 présenté en juillet affiche un résultat comptable prévisionnel de -5,1 M€ pour 2024. Une dépêche AEF récente indique que 60 établissements de l'enseignement supérieur étaient en déficit en 2023, contre 39 en 2022 et 10 en 2021.

Le taux de rigidité (masse salariale et fonctionnement / dépenses totales) s'élève à 83,1 %, dépassant le taux d'alerte fixé par l'État à 83 %.

Concernant le fonds de roulement et la trésorerie, nous respectons les marges fixées par l'État.

Concernant la subvention pour charge de service public, une comparaison avec l'université de Franche-Comté révèle une différence de 1 300 € par étudiant entre l'uB et l'Université de Franche-Comté. Dans le contexte régional, l'uB est moins bien dotée.

Cependant, l'uB dispose encore de fondamentaux solides malgré certains défis, tels qu'un Glissement Vieillessement Technicité (GVT) non compensé, un fonds de roulement encore déprécié, une forte hausse des dépenses de fluides et une évolution du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage. Effectivement, l'aide à l'embauche des apprentis risque de diminuer voire de disparaître, ce qui pourrait entraîner des conséquences budgétaires significatives. 9 % de nos effectifs sont en apprentissage représentant une recette de 16 millions d'euros (7 000 à 7 500 € par apprenti).

En conclusion, la subvention pour charge de service public est insuffisante tant pour la masse salariale que pour le fonctionnement, en raison du contexte inflationniste. Le décalage entre les dépenses et les recettes s'élève à 13,5 M€.

Suite aux échanges avec les tutelles, il a été observé que l'uB a des difficultés avec les prévisions budgétaires. Les dépenses principales en 2023 ont dépassé les prévisions de 10 %. Ce décalage entre prévisions et exécutions a conduit à une révision de la méthodologie dans le cadre du budget rectificatif n°1.

Les orientation budgétaire 2025 :

Emploi et dotations : Le maintien de la dynamique d'emploi est assuré ainsi que celui de la dotation globale de fonctionnement des composantes et des laboratoires. On observe également une légère augmentation des crédits transversaux de recherche.

Les recettes : La masse salariale SCSP connaît une variation substantielle de +5,4 M€. On note une légère baisse des frais de gestion de 100 000 €, ainsi qu'une légère hausse des droits universitaires nationaux en lien avec une évolution attendue des effectifs. La Contribution de Vie étudiante et de Campus (CVEC) enregistre une hausse légère en raison de l'augmentation des effectifs et du reversement de 1 €. De plus, le préciput versé par l'Agence National de la Recherche (ANR) est en légère hausse sur les montants à percevoir en 2025.

Les dépenses : On constate une légère hausse de la masse salariale de 1 M€. Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) reste non compensé par l'État et représente une augmentation de 2 M€ pour 2025. Les dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 1,4 M€ tandis que le financement de l'offre de formation enregistre une légère baisse, s'ajustant à l'atterrissage en dessous des 5 M€ prévus. Le travail se fait à coût constant sur l'offre de formation financée par l'uB, avec des ajustements liés aux sous-consommations d'heures selon l'estimation des composantes.

Zoom sur la charge d'enseignement : Globalement, la charge d'enseignement de l'uB reste stable, passant de 353 657 heures Équivalents Travaux Dirigés (EQTD) à 351 435 heures EQTD, en incluant les heures de sécurité. Les heures financées sur les ressources propres complètent la charge d'enseignement des composantes.

Les critères d'ajustement sont multifactoriels, tenant compte de la sous-consommation observée des heures EQTD les années précédentes et de l'évolution des effectifs sur les trois dernières années. La part de l'offre de formation autofinancée par chaque composante, les réformes spécifiques telles que celle de l'INSPE, et les ajustements liés à la santé sont également pris en compte.

En résumé, bien qu'il n'y ait pas de grandes évolutions, des ajustements ont été effectués sur la charge d'enseignement. Le principe de reconduction implique une révision à la baisse en fonction du suivi des inscriptions, notamment dans les cas de l'UFR Sciences et Techniques et de Polytech Dijon, en raison de l'engagement de l'école à s'autofinancer.

En conclusion, le déficit prévisionnel est de 13 530 000 euros, soit une amélioration de 3 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

Questions/Réponses

Interrogé sur la mention "charge autre" dans le tableau de notification de charge d'enseignement des composantes, il a été précisé qu'il s'agit d'heures EQTD prises en charge par le Rectorat.

M. Dubois souligne que, bien que l'attente de l'autofinancement de Polytech pour la charge d'enseignement soit compréhensible, elle l'est moins pour les charges de fonctionnement et d'investissement. Il a été précisé qu'une révision des allocations pour toutes les composantes devrait être entreprise. Concernant les dépenses liées à l'investissement, les composantes sont encouragées à se manifester, car des prélèvements sur les fonds de roulement peuvent être effectués à cet effet.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

4. Compte-rendu des travaux de la pédagogie du 16 septembre 2024

4.1 Projets internationaux

M. Hervé ASSADI, Directeur de l'UFR STAPS, présente un projet de renouvellement de la formation délocalisée en Grèce, en partenariat avec le City Unity College (CUC) et soutenu par l'UFR STAPS. Cette coopération a débuté en 2018.

1- Le contexte

L'enseignement supérieur en Grèce est très sélectif, avec un *numerus clausus* strict pour chaque discipline. À la fin de la terminale, après l'obtention du baccalauréat, les élèves passent un concours national. Seulement 14 % des bacheliers sont admis à l'Université en Grèce. La majorité des étudiants n'obtiennent pas de place à l'université, ce qui les pousse à s'expatrier ou à se tourner vers des structures privées.

La législation grecque permet la délocalisation de programmes d'études universitaires auprès d'autres universités européennes. 95 % de ces universités sont anglo-saxonnes, à l'exception notable des STAPS. La Grèce autorise ces universités à collaborer sur place avec des établissements certifiés par le Ministère grec, appelés "*College*."

Le partenariat entre le CUC et l'université de Bourgogne est notamment possible par la présence de quatre personnes hellénophones (3 enseignants-chercheurs et 1 un personnel administratif).

2- Le partenariat avec City Unity College (CUC)

Le partenariat a débuté en 2018/2019.

Les études en licence en Grèce s'étendent sur quatre ans et le master sur deux ans, nécessitant une adaptation. Ainsi, il est proposé une L1, L2 et L3 Éducation Motricité, identique à la maquette de Dijon, et une L3 Entraînement Sportif, totalisant quatre années d'études.

40 % des cours théoriques (20/25 % de la maquette totale) sont dispensés par les enseignants-chercheurs de l'UFR STAPS. Contrairement à d'autres universités françaises comme Strasbourg, qui ne réalisent pas d'enseignement sur place, les enseignants français évaluent leurs cours et les dispensent en français, avec une traduction simultanée en grec.

De plus, les étudiants grecs suivent 1,5 heure d'enseignement de Français par semaine.

Les frais de scolarité s'élèvent à 3 500 € par an (inscription et CVEC inclus), ce qui est dans la moyenne locale. L'UFR STAPS perçoit 300 € par étudiant, permettant d'engager une secrétaire responsable de la scolarité, compétence relevant de l'UFR.

L'uB est l'unique responsable, entre autres, de la délivrance des diplômes de la licence STAPS.

Le taux de réussite est presque identique entre les parcours en France et en Grèce.

Depuis 3 ans, un échange a été instauré où les étudiants de 4e année viennent étudier une semaine à Dijon, complétant leurs études par une semaine d'échange culturel. Le CUC finance ce déplacement.

3- Le bilan global

Depuis le début du partenariat, soit en l'espace de six années, 1 715 étudiants se sont inscrits. Parmi eux, 306 diplômes ont été délivrés. Les diplômés trouvent des débouchés dans divers domaines tels que l'entraînement sportif, l'enseignement et le management du sport. Par ailleurs, 90 % des diplômés trouvent

un emploi dans les trois mois suivant la fin de leurs études. Ce chiffre témoigne de la qualité de la formation et de l'adéquation des programmes avec les besoins du marché du travail.

M. ASSADI exprime sa gratitude envers la gouvernance pour son soutien dans le cadre de ce projet.

Questions/Réponses

Interrogé sur le nombre d'étudiants poursuivant leurs études en Master, il est indiqué que plus de 50 % d'entre eux continuent, dont 15 % choisissent de partir à l'étranger, y compris à l'uB.

En ce qui concerne les frais de scolarité, ils s'élèvent à 8 000 € par an pour les autres formations proposées par le CUC, contre 3 500 € par cette formation. Dans un contexte où 98 % des étudiants travaillent pour financer leurs études, il était essentiel de réduire au maximum les coûts.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

4.2 PASS-LAS : remédiation en L2

Mme Sandrine ROUSSEAU, Vice-Présidente déléguée aux Licences et aux Masters, présente le dispositif de remédiation PASS-LAS.

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 4 juillet 2023, les étudiants ayant validé leur année PASS mais non admis en deuxième année pourront intégrer la L2, en fonction de leur mineure, et bénéficieront d'heures de remédiation.

Pour l'année universitaire 2024-2025, ce dispositif de remédiation est maintenu pour les cinq licences concernées : L2 Langues, L2 Philosophie, L2 Droit, L2 STAPS et L2 Physique-chimie, à raison de 30 heures EQTD chacune.

Les enseignements de remédiation se dérouleront avant le début de la L2 ou en parallèle.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 21 Ne prend pas part au vote : 0 Abstention : 0	Suffrages exprimés : 21 Contre : 0 Pour : 21
----------------------	--	--

4.3 Processus de sélection PASS-LAS

Un décret pris le 5 juillet 2024 précise les conditions et modalités d'admission des étudiants aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique. Ce décret se concentre particulièrement sur les épreuves du second groupe et sur la pondération de ces épreuves orales.

Le Ministère a décidé d'uniformiser ce rapport à l'échelle nationale : 70 % de la note globale pour le 1er groupe, 30 % pour le 2nd groupe (épreuves orales), avec une tolérance de pondération possible jusqu'à 5 %. L'uB a choisi de maintenir cette répartition de 70 % / 30 %.

Les modalités des deux épreuves orales restent inchangées :

- situation complexe : 10 min de préparation / 10 min d'entretien.
- analyse et raisonnement : 20 min de préparation / 10 min d'entretien.

Pour la rentrée, les pourcentages par contingent évoluent comme suit :

- PASS : maintien à 50 %.
- LAS 2 et 3 : maintien à 30 %.
- LAS 1 : baisse de 15 % à 12,5 % car les 15 % n'ont jamais été atteints.
- Passerelles et étudiants internationaux : augmentation de 5 % à 7,5 % en raison des dossiers reçus.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 21

4.4 CIPE - Modalités d'évaluation des formations et des enseignements

M. Jacques-Alain GOPAUL du Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE) est en charge de l'axe évaluations des formations et des enseignements, succédant à Mme Cathy PERRET. Pour l'année 2024-2025, il est proposé d'évaluer les étudiants et les formations en L1. La dernière évaluation des L1 a eu lieu en 2021-2022, tandis que l'année précédente portait sur les M1.

Ce dispositif comprend deux types d'évaluations :

- l'évaluation de la formation de L1 repose sur un questionnaire unique élaboré par le CIPE et proposé aux étudiants en deux temps (1er et 2nd semestre), et un questionnaire sera également proposé à tous les différents intervenants au 2nd semestre.
- l'évaluation des enseignements consiste en une enquête en ligne annuelle par questionnaire auprès des enseignants assurant des cours en L1.

Les principes adoptés pour l'évaluation

Les enquêtes conserveront les modalités suivantes : anonymat des répondants et enquêtes en ligne. Seront menées : deux enquêtes semestrielles auprès des étudiants sur la formation, une enquête semestrielle sur chaque enseignement, et une enquête annuelle en ligne auprès des enseignants assurant des cours en L1. Les questionnaires sont uniques pour toutes les L1.

Le traitement des questionnaires et la diffusion des résultats seront pris en charge par le CIPE. Les écrits des étudiants ne seront pas corrigés, sauf en cas de propos injurieux ou racistes à l'encontre des étudiants ou des enseignants.

Le calendrier prévisionnel

- octobre 2024 - Novembre 2024 : information des Responsables L1 et des composantes par le Président et la Vice-Présidence (courrier officiel).
- novembre 2024 - juin 2025 : organisation et réalisation des différentes évaluations.
- avril 2025 - octobre 2025 : restitution des résultats par le CIPE aux Responsables de L1 et discussions des résultats dans les conseils.
- à partir d'octobre 2025 : présentation des résultats et du bilan en CP/CFVU.

La diffusion des résultats

Pour la formation : les résultats seront transmis aux Responsables de formation, aux enseignants des L1 concernée, aux Directeurs de composante concernée, à la Vice-présidente déléguée à la Formation, à la Vice-Présidente de la CFVU, au Vice-Président du CA, aux membres de la CFVU et au Président de l'uB.

Pour les enseignements : les résultats seront communiqués aux Responsables de la formation, aux responsables de L1, aux enseignants concernés, à la Vice-présidente déléguée à la Formation, à la Vice-Présidente de la CFVU, au Vice-Président du CA, aux membres de la CFVU, ainsi qu'au Président de l'uB.

Dans le cas où un enseignant dispenserait seul un enseignement, il peut s'opposer à la diffusion de ses résultats auprès du Responsable de la formation.

Proposition du questionnaire à destination des étudiants de L1 :

En introduction des questionnaires, il est présenté les enjeux et principes.

Les questions portent entre autres sur :

- la transition université/lycée,
- la participation à la semaine de tutorat et à l'enquête de rentrée,
- le choix de la formation,
- les sources d'information sur les formations de l'uB,
- les critères déterminants pour l'inscription,
- Parcoursup.

La 2^{ème} partie du questionnaire porte sur :

- l'organisation de la formation,
- le contenu des cours,
- l'environnement de la formation,
- le profil de l'étudiant interrogé,
- l'appréciation générale de la formation.

Suite à la CP, la question 11, a été ajoutée au questionnaire afin de connaître l'intérêt initial des étudiants pour cet enseignement.

Proposition du questionnaire à destination des enseignants à partir du mois de mai :

- la cohérence et l'organisation des enseignements,
- les conditions des examens,
- les compétences initiales manquantes chez les étudiants,
- le volume horaire des cours et sollicitations des étudiants,
- les types d'enseignements dispensés,
- les interactions avec les étudiants,
- les supports pédagogiques,
- l'environnement de travail et les outils numériques.

Questions/Réponses

Il est rappelé que la mobilisation pour le questionnaire du second semestre destiné aux étudiants est faible. M. GOPAUL souligne que le mois de mai en 2024, en raison des jours fériés et des vacances, n'était pas propice. Par conséquent, l'objectif est d'anticiper afin de faire passer le maximum de promotions avant cette période, en rappelant que le questionnaire prend en moyenne une demi-heure.

En réponse à une remarque sur la durée du questionnaire de 30 minutes, jugée trop longue pour mobiliser les étudiants, il est précisé que le questionnaire a été simplifié et qu'il est difficile de le raccourcir davantage. Il est proposé d'intégrer ce temps en instaurant un TD spécifique, précisant qu'il n'est pas inclus dans un cours mais dans l'emploi du temps des étudiants.

Il est relevé que certaines questions ne sont pas adaptées aux sites délocalisés, comme par exemple la semaine de tutorat inexistante pour ces sites.

Une précision sera donc ajoutée dans le questionnaire pour vérifier si les étudiants ont bénéficié de ce dispositif.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 21

4.5 Offre de formation – Créations et modifications de diplômes universitaires (DU)

UMDPCS

M. Narcisse ZWETYENGA, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, présente les évolutions de l'offre de formation, avec la création de cinq diplômes universitaires (DU) et la modification d'un DU :

1. Thérapeutiques non-médicamenteuses en addictologie, principe, initiation et niveaux de preuve (TNMA)

Ce DU a pour objectif de structurer l'enseignement autour des thérapies non-médicamenteuses. Actuellement, il existe une lacune dans cet enseignement, certaines de ces thérapies manquant de preuves scientifiques suffisantes. Cette formation vise à offrir une spécialisation aux professionnels de santé, qu'ils soient médicaux ou paramédicaux. Elle débutera en janvier 2025 pour une durée approximative de six mois et se déroulera en présentiel.

2. Techniques microchirurgicales (TM)

La microchirurgie est une spécialité médicale utilisant un microscope pour effectuer des interventions chirurgicales dans presque toutes les disciplines médicales. Une telle formation manquait dans la région du Grand Est. Désormais, cette formation, dirigée par le Professeur CHEYNEL et le Docteur GUILLIE, permet de former des internes jusqu'aux chirurgiens confirmés.

3. Pédagogie dans les professions de santé (PPS)

Pour devenir universitaire, l'UFR de Santé recommande vivement aux candidats d'obtenir un diplôme universitaire de pédagogie. Ce type de diplôme, rare en France (principalement disponible à Paris), permet de compléter cette formation pour ceux souhaitant poursuivre une carrière universitaire ou accueillir des étudiants dans leurs cabinets.

4. Numériques en santé – compétences fondamentales (INES1)

Cette formation, dirigée par le Professeur CAILLIER, un expert engagé dans le domaine de l'intelligence artificielle, a pour objectif d'intégrer l'IA. Ce diplôme est lié au deuxième DU Numériques en Santé – Perfectionnement. Cette première partie vise à fournir les bases de l'intelligence artificielle en santé.

5. Numériques en santé – perfectionnement (INES2)

Pour les étudiants ayant acquis les bases fondamentales, la formation se poursuit avec une seconde partie axée sur le numérique en santé, afin de perfectionner leurs compétences.

6. Modification du DU Intelligence Artificielle en santé (IAS)

Initialement en formation continue, ce programme a été transformé en DU. Dirigée par Mme Cathy PAILLET, cette formation permet de se spécialiser en intelligence artificielle dans diverses filières de santé.

Questions/Réponses

La possibilité pour les étudiants en médecine de l'uB d'accéder à ces DU est confirmée par le Professeur ZWETYENGA.

En ce qui concerne la gratuité des DU pour les internes, il a été précisé que certaines formations sont déjà incluses dans le cursus initial. Pour les autres, les internes doivent payer un montant forfaitaire de 500 €, conformément aux décisions du CA.

Mme ROUSSEAU rappelle que les DU ne sont pas obligatoires, mais sont des formations complémentaires devant s'autofinancer, ce qui justifie la somme demandée.

Avis CFVU	<p>Favorable</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 3</p> <p>Abstention : 0 Pour : 18</p>
----------------------	---

IUVV

Modification des modalités de contrôle des connaissances du DU Vin Culture et Œnotourisme - Certification N°2335 "Développer et promouvoir un projet œnotouristique"

Depuis 2019, la composante a obtenu le référencement de ce DU, au répertoire spécifique, passant par la certification "Développer et promouvoir un projet œnotouristique". Cela permet aux personnes intéressées de mobiliser leur compte CPF. Ce DU est destiné aux professionnels travaillant dans les secteurs du tourisme, de la communication et de la restauration, souhaitant se spécialiser dans le domaine de la vigne et du vin.

En 2023, l'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin (IUVV) Jules Guyot a de nouveau été référencé au répertoire spécifique. Afin de répondre aux exigences de France Compétences, une modification des modalités de contrôle des connaissances a été décidée.

Initialement proposé en présentiel deux jours par mois d'octobre à juin, ce DU est également disponible en format hybride, avec trois regroupements et des cours sur la plateforme Moodle.

Les modalités d'évaluation étaient les suivantes :

- présentiel : une épreuve technique écrite et une épreuve écrite sur le patrimoine, l'histoire et l'œnotourisme.
- hybride : une épreuve technique écrite, un rapport écrit et une soutenance orale d'un projet œnotouristique travaillé en groupe.

Il est décidé d'uniformiser les modalités d'épreuve pour les deux modes (hybride et présentiel) :

- une épreuve écrite de 1h30 relative à une mise en situation portant sur les aspects techniques.
- la réalisation d'un projet œnotouristique en groupe de 3-4 personnes, avec évaluation de ce projet devant un jury lors d'une soutenance orale (en plus du rapport écrit).

Avis CFVU	<p>Favorable à l'unanimité</p> <p>Membres élus présents ou représentés : 21 Suffrages exprimés : 21</p> <p>Ne prend pas part au vote : 0 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Pour : 21</p>
----------------------	---

4.6 Conventions pédagogiques

Onze conventions sont portées à l'étude :

- une convention entre l'UFR DSEP, agissant pour l'uB, et le campus de Sciences Po Paris à Dijon. Il s'agit d'une annexe modifiée de la convention-cadre signée en 2001. Cette annexe permet aux étudiants du campus de Sciences Po Paris à Dijon de suivre les enseignements de premier cycle de l'UFR DSEP. Ce dispositif sera renouvelé tacitement chaque année.
- une convention entre l'UFR SVTE, agissant pour l'uB, et le centre d'aides sociales KALIVI. Cette convention de reversement a pour objectif de définir les modalités de remboursement des frais engagés par la formation M2 Nutrition Santé dans le cadre de l'action de prévention « La nutrition, où en êtes-vous ? ».

- deux conventions entre l'INSPE, agissant pour l'uB, et le lycée Gustave Eiffel. Ces conventions permettent la mise en œuvre d'un accueil au lycée Gustave Eiffel au bénéfice des étudiants des Masters MEEF.
- une convention entre l'IUVV, agissant pour l'uB, et l'Organisme De Gestion Vezeley (ODG). Cette convention de projet étudiant permet aux étudiants du M2 « Vigne Vin Terroir » de réaliser le projet intitulé « Audit de terroir du vignoble de Vezeley ». L'ODG s'engage à financer l'audit, en versant à l'uB la somme de 25 380 €. Le but de cette convention est de couvrir les frais de déplacement et d'hébergement (une semaine sur le terrain) pour un maximum de 25 étudiants.
- deux conventions entre l'UFR Lettres et Philosophie (DU Passerelle), agissant pour l'uB, et Mme Margot VANHERSECKE ainsi que Mme Cécile HILAL. Ces conventions de partenariat permettent leurs interventions dans le cadre du programme de médiation « santé mentale des exilés », destinés à 80 étudiants en exil du DU.
- une convention entre l'UFR DSEP, agissant pour l'uB, et le lycée Gustave Eiffel. Cette convention-cadre de partenariat permet de définir les aménagements pour les étudiants inscrits en L1 et L2 Droit qui suivent parallèlement la Prépa ENS RENNES à compter du 1er septembre.
- une convention entre l'UFR Lettres et Philosophie, l'Athénéum et le Théâtre Dijon-Bourgogne. Cette convention de partenariat permet au Théâtre Dijon-Bourgogne et à l'Athénéum d'accueillir un atelier destiné aux étudiants du Département de Lettres Modernes, inscrits dans l'UE « pratique théâtrale ». Les locaux sont mis à disposition à titre gracieux.
- une convention entre l'UFR Lettres et Philosophie, agissant pour l'uB, et le Conservatoire à rayonnement régional de Dijon. Cette convention de partenariat de formation est destinée aux étudiants du Département de Lettres Modernes, inscrits dans le master Lettres parcours « écriture-création ». Les formations proposées dans ce cadre sont à titre gracieux.
- une convention entre Polytech Dijon, agissant pour l'uB, et la société Orange. Cette convention de partenariat permet de définir le cadre des actions communes, le dispositif d'actions pour l'année universitaire 2023-2024 ainsi que les modalités financières.

Avis CFVU	Favorable à l'unanimité	
	Membres élus présents ou représentés : 21	Suffrages exprimés : 21
	Ne prend pas part au vote : 0	Contre : 0
	Abstention : 0	Pour : 21

Fin de séance : 16h25